

## Tarifs TTC Location de salle

Entreprises privées (Comités d'entreprise, et Sociétés Évènementielles,...) et Hors département.

Château des Rochers  
Salle Principale  
Repas : 400 à 500 pers. maxi.  
Spectacle : 670 pers. maxi.

### Entreprises privées et Hors département

Entrées gratuites

Entrées payantes

Entrées gratuites		Entrées payantes	
Semaine	Week-end/Jour férié	Semaine	Week-end/Jour férié
1 jour dans la semaine <b>2 295€</b>	1 jour week-end/jour férié <b>3 060€</b>	1 jour dans la semaine <b>3 520€</b>	1 jour week-end/jour férié <b>3 825€</b>
1 jour supplémentaire <b>1 148€</b>	1 jour supplémentaire <b>1 530€</b>	1 jour supplémentaire <b>1 760€</b>	1 jour supplémentaire <b>1 875€</b>
Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>150€</b>	Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>225€</b>	Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>150€</b>	Accès à la salle la veille pendant 2h / <b>225€</b>

Cuisine pour 1 jour (obligatoire pour les repas)  
**116€**

1 jour supplémentaire Cuisine  
**53€**

Dépôt de garantie dommage divers : **600€** / Dépôt de garantie entretien non effectué : **120€**

#### Les tarifs des techniciens «SON ET ÉCLAIRAGE» (non applicable aux particuliers):

Pour les Nogentais 35 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

#### Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) :

Pour les Nogentais 20 €/heure/agent technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 3 semaines avant l'occupation de la salle

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.